



Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso sur direct-assurance.fr et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé)
En cas de sinistre : 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)
Assistance pour intervention urgente : 01 55 92 27 20 24h/24, 7J/7

Contrat n° 747302316

Modifié à compter du mercredi 17 janvier 2024 à 0h00

VOS CONDITIONS PERSONNELLES

suite aux dernières modifications enregistrées



HABITATION

M. SOFIANE MAZOUZI
16 AVENUE DES FRERES LUMIERE
94360 BRY SUR MARNE

VOTRE FORMULE ET VOTRE TARIF ANNUEL

Tarif annuel TTC	Formule Confort	113,28 €
Mode de paiement : mensuel (prélèvement automatique)	TOTAL	113,28 € (9,44 € par mois)

Votre tarif annuel TTC inclut 87,95 € de cotisation HT, 10,73 € de taxes, 5,90 € de taxe Attentats et 8,70 € de frais d'intermédiation.

Seuls les paiements par prélèvement automatique ou par carte bancaire sont acceptés (les paiements par chèque sont refusés).

VOS GARANTIES CHOISIES

Vos garanties sont détaillées dans les [Conditions Générales](#) et [Spéciales](#) Habitation Direct Assurance.

GARANTIES

La protection de votre logement et de vos biens

Incendie	150,00 €
Dégâts des eaux	150,00 €
Evénements climatiques	225,00 € (hors inondations dont la franchise est à 380,00 €)
Catastrophes naturelles et technologiques	Sans si catastrophe technologique / 1520,00 € minimum si sécheresse / 380,00 € minimum dans les autres cas
Assistance	Sans
Attentat	150,00 €
Bris de vitre	150,00 €
Vol et vandalisme (niveau de sécurité 2 exigé)	150,00 €

Votre responsabilité

Responsabilité civile	150,00 €
-----------------------------	----------

Pour vous défendre

Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Voir Conditions Spéciales
--	---------------------------

FRANCHISE

Montant maximum d'indemnisation de votre mobilier : 12 900 € dont 1 290 € pour les objets de valeur. Vos Conditions Générales et Spéciales détaillent les conditions de prise en charge, les [modalités d'application de vétusté](#) et les [démarches à réaliser en cas de sinistre](#) (y compris les justificatifs attendus pour le calcul d'une indemnisation).

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES

Date d'effet : à compter du 17/01/2024 à 0h00 sous réserve du paiement effectif de la cotisation. A défaut de régularisation de votre cotisation avant la date d'effet, le contrat sera annulé sans effet.

Date d'échéance principale : le 10/11 de chaque année, tacitement reconductible pour un an à chaque échéance principale.

Important : vous reconnaissez avoir pris connaissance que le **Niveau de sécurité 2** détaillé ci-dessous, est exigé pour la mise en jeu de la garantie Vol et vandalisme. **A défaut, la garantie Vol et vandalisme ne pourra pas vous être accordée :**

- toutes les portes d'accès de votre habitation, doivent être munies de deux serrures ou d'un système multi points ;
- lorsque la porte de garage ne présente pas ces systèmes de fermeture, la porte de communication entre le garage et l'habitation principale doit être protégée de la même manière (deux serrures ou un système multi points) ;
- vos fenêtres ainsi que vos portes fenêtres, vos impostes et toutes autres parties vitrées situées à moins de 3 mètres du sol ou facilement accessibles doivent être protégées par des volets ou des persiennes, ou par des barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum ou équipés d'un [vitrage anti-effraction](#) ;
- les portes de vos [dépendances](#) doivent au minimum être pleines et comporter une serrure.

Pour nous écrire : Direct Assurance, TSA 41033, 59784 Lille Cedex 09

L'assurance Habitation Direct Assurance est distribuée et gérée par Avanssur - SA au capital de 37 507,40 € - 378 393 946 RCS Nanterre - Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex - agissant en qualité de mandataire d'assurance d'AXA France IARD et de courtier d'assurance - Orias n° 19006337, orias.fr. Avanssur est détenue à 100 % par le groupe AXA. Avanssur est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Ce contrat est assuré par AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprise régie par le Code des assurances - AXA Assistance France - SA au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 RCS Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. AXA Assistance France est une société de courtage et de services.



LE LOGEMENT ASSURÉ ET LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS

Logement : Appartement (Etage intermédiaire)
Situé à : 16 avenue des freres lumiere, 94360 Bry Sur Marne
Ancienneté du logement : 5 ans et plus
Surface totale (hors dépendances) : 18 m2
Surface des dépendances : Entre 0 et 49 m2
Nombre de pièces principales : 1
Capital mobilier déclaré : 12 900 €
Utilisation de votre logement pour des besoins professionnels : non
Logement inoccupé pendant plus de 3 mois dans l'année : Non

Le souscripteur : Monsieur Sofiane MAZOUZI
Date de naissance : 09/01/1988
Situation : Célibataire
Profession : Fonctionnaire non cadre
Vous êtes : Locataire
Dans une : Résidence principale
Nombre d'adultes : 1
Nombre d'enfants : 0

Vous avez déclaré :

- qu'aucun de vos précédents contrats d'assurance (automobile, deux roues ou habitation), au cours des 36 derniers mois, n'a été résilié par un assureur pour défaut de paiement de cotisation, sinistre, ou annulé pour fausse déclaration ;
- que votre logement n'est pas situé dans une exploitation agricole ;
- que votre logement n'est pas classé ou inscrit aux monuments historiques.

NOTRE CONSEIL

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire du présent document reprenant l'ensemble des informations relevant de l'article L 520-1 et R 520-2 du Code des assurances.

A partir des informations récoltées dans le questionnaire proposé par Direct Assurance et repris dans le paragraphe VOS BESOINS de la présente Fiche d'intermédiation, Direct Assurance s'engage afin de remplir ses obligations de courtage à vous proposer un produit d'assurance conforme à vos besoins et exigences, qu'il s'agisse d'un produit Direct Assurance ou d'une solution d'assurance alternative via nos partenaires courtiers.

LES INFORMATIONS SUR LESQUELLES VOUS VOUS ENGAGEZ

- Je déclare que les informations contenues dans ce document sont exactes, complètes et sincères ;
- Je m'engage à informer l'assureur de toute modification des informations mentionnées dans ce document et de tout sinistre survenu entre la date d'établissement des Conditions Personnelles et la date d'effet de mon contrat. Je prends note que cela peut modifier ma cotisation et l'acceptation du risque par l'assureur ;
- Je reconnais expressément :
 - que les présentes Conditions Personnelles sont établies conformément aux réponses obligatoires que j'ai fournies avant la souscription de mon contrat dans le questionnaire de souscription : toute omission ou déclaration inexacte peut réduire ou exclure mon droit à indemnisation ;
 - avoir reçu et pris connaissance avant la souscription de mon contrat, des Conditions Générales et Spéciales DAHD9075_09.21_V du contrat en vigueur, du Document d'information sur le produit d'assurance habitation et de la Fiche d'intermédiation (information et conseil) communiqués par Direct Assurance ;
 - avoir reçu et pris connaissance avant la souscription, du tarif, des conditions de garantie et des exclusions ainsi que des modalités de mise en œuvre de la garantie de Responsabilité Civile en cas de réclamation à votre encontre ;
 - avoir été informé que le service fourni dans le cadre de ce contrat est de nature exclusivement électronique, et que la relation commerciale se poursuivra sur un support durable autre que le papier ;
 - qu'en souscrivant à ce contrat j'accepte que l'ensemble des informations, documents et communications destinés à la souscription et à l'exécution de ce contrat me soient envoyés sous forme électronique.

LES INFORMATIONS SUR LESQUELLES VOUS VOUS ENGAGEZ (suite)

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, AXA France IARD et AVANSUR, en tant que responsables conjoints de traitement, vont utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elles seront également susceptibles de les utiliser (I) dans le cadre de contentieux, (II) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (III) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (IV) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), d'évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et de personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées).

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Les destinataires de vos données personnelles sont nos collaborateurs, les sociétés du groupe AXA, les intermédiaires d'assurance, réassureurs, les partenaires ou les organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (I) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (II) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Pour plus d'informations sur les durées de conservation, les finalités des traitements, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises, rendez-vous sur le site www.direct-assurance.fr, rubrique "Mentions légales".

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat. Pour cela, merci de vous adresser au délégué à la protection des données en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr ou adressez votre demande à Avanssur, Service Consommateurs, 48 rue Carnot, CS 50025, 92158 Suresnes Cedex. En cas de réclamation concernant vos données personnelles, vous pouvez saisir la CNIL.

Vous êtes informé qu'Avanssur et AXA France IARD peuvent utiliser vos données personnelles pour promouvoir leurs offres d'assurance. Vous pouvez vous y opposer en écrivant au délégué à la protection des données d'Avanssur en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr, ou en cliquant sur le lien de désinscription intégré dans l'e-mail de prospection commerciale.

DROIT DE RENONCIATION

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions des articles L.112-2-1 et L.112-9 du Code des assurances concernant la vente à distance et le démarchage (cf chapitre La Vie de votre Contrat des Conditions Générales). J'ai bien noté que dans le cadre de la conclusion à distance de ce contrat d'assurance habitation, je dispose d'un droit de renonciation et qu'un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les Conditions Générales qui m'ont été remises.

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CONTRAT

Ces conditions personnelles jointes :

- aux Conditions Générales et Spéciales DAHD9075_09.21_V ;
- au questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription ;
- aux avenants éventuels qui modifient le contrat.

Dont l'assuré reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent le contrat d'assurance.

Signature du souscripteur pour accord

Signé par Sofiane MAZOUZI
Le 10/01/2024



Fait le 10/01/2024 à Suresnes.
Pour l'assureur,

Henry de Courtois
Directeur Général d'Avanssur



Fiche d'intermédiation (information et conseil)



HABITATION

Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso

sur direct-assurance.fr

et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé)

En cas de sinistre : 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)

Assistance pour intervention urgente : 01 55 92 27 20

24h/24, 7J/7

Contrat n° 747302316

Modifié à compter du mercredi 17 janvier 2024 à 0h00

M. SOFIANE MAZOUZI

16 AVENUE DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

INFORMATION PRÉALABLE À LA MODIFICATION DE VOTRE CONTRAT HABITATION

Ce document permet de :

- préciser votre situation personnelle et familiale,
- définir vos souhaits et objectifs en matière d'assurance,
- mettre en évidence l'adéquation de notre offre à votre situation, sous réserve d'acceptation par Direct Assurance.

VOTRE OBJECTIF

Vous avez pour objectif de modifier votre contrat d'assurance Habitation proposé par Direct Assurance.

VOS BESOINS

Logement : Appartement (Etage intermédiaire)

Situé à : 16 avenue des frères lumière, 94360 Bry Sur Marne

Ancienneté du logement : 5 ans et plus

Surface totale (hors dépendances) : 18 m2

Surface des dépendances : Entre 0 et 49 m2

Nombre de pièces principales : 1 (pas de pièce de plus de 40 m2)

Capital mobilier déclaré : 12 900 €

Utilisation de votre logement pour des besoins professionnels : non

Le souscripteur : Monsieur Sofiane MAZOUZI

Date de naissance : 09/01/1988

Profession : Fonctionnaire non cadre

Vous êtes : Locataire

Dans une : Résidence principale

Nombre d'adultes : 1

Nombre d'enfants : 0

Vous avez déclaré :

- qu'aucun de vos précédents contrats d'assurance (automobile, deux roues ou habitation) au cours de 36 derniers mois, n'a été résilié pour défaut de paiement de cotisation, sinistre, ou annulé pour fausse déclaration.
- que votre logement n'est pas situé dans une exploitation agricole ;
- que votre logement n'est pas classé ou inscrit aux monuments historiques.

NOTRE CONSEIL

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire du présent document reprenant l'ensemble des informations relevant de l'article L 520-1 et R 520-2 du Code des assurances.

A partir des informations récoltées dans le questionnaire proposé par Direct Assurance et repris dans le paragraphe VOS BESOINS de la présente Fiche d'intermédiation, Direct Assurance s'engage afin de remplir ses obligations de courtage à vous proposer un produit d'assurance conforme à vos besoins et exigences, qu'il s'agisse d'un produit Direct Assurance ou d'une solution d'assurance alternative via nos partenaires courtiers.

Comme vous habitez dans ce logement, nous vous conseillons la formule Confort pour être assuré en cas de vol et de bris de vitre et vous proposons le pack Sécurité pour assurer vos appareils électroménagers et informatiques. S'ils ont moins de 5 ans au moment du sinistre, ils seront indemnisés à leur valeur à neuf.

LES GARANTIES ET OPTIONS CHOISIES

L'ensemble des définitions des garanties du contrat d'assurance Habitation proposées par Direct Assurance sont disponibles dans les Conditions Générales qui vous sont remises avant votre souscription.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du contrat d'assurance Habitation [Formule Confort - Pack Sécurité] conseillé par Direct Assurance, et avoir fait un choix différent, soit le contrat d'assurance Habitation [Formule Confort].

Vous trouverez joint à cette Fiche d'intermédiation, un contrat détaillé présentant les garanties et le tarif correspondants.

Nous attirons votre attention sur l'importance de la sincérité des réponses que vous apportez dans le questionnaire. Toute fausse déclaration peut vous exposer à une sanction et à l'absence de couverture en cas de sinistre.

Pour nous écrire : Direct Assurance, TSA 41033, 59784 Lille Cedex 09

Direct Assurance 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex. Direct Assurance est la marque d'Avanssur - SA au capital de 37 507,40 € - 378 393 946 RCS Nanterre - Mandataire d'assurance d'AXA France IARD et courtier d'assurance - Orias n° 19006337, orias.fr. AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des Assurances - AXA Assistance France - SA au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 RCS Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. AXA Assistance France est une société de courtage et de services



NOTRE IDENTITÉ ET IMMATRICULATION

L'assurance Habitation est distribuée et gérée par Avanssur, dont la dénomination commerciale est Direct Assurance – SA au capital de 37 507,40 € – 378 393 946 RCS Nanterre – Siège social : 48 rue Carnot – CS 50025 – 92158 Suresnes Cedex agissant en qualité de mandataire d'AXA France IARD et de courtier d'assurance – Orias n° 19006337, orias.fr. Avanssur est détenue à 100 % par le groupe AXA.

Avanssur est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Ce contrat est assuré par AXA France IARD – SA au capital de 214 799 030 € – 722 057 460 RCS Nanterre – TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 – Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des assurances. La garantie Assistance est assurée par AXA Assistance France – SA au capital de 2 082 094 € – 311 338 339 RCS Nanterre – Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon.

En cas de refus d'assurance par AXA France IARD, AVANSUR s'engage en sa qualité de courtier à réaliser des démarches, via ses partenaires courtiers, afin de vous proposer une solution d'assurance adaptée.

NOTRE RÉMUNÉRATION

Le tarif annuel proposé se décompose ainsi :

(i) la cotisation d'assurance HT et les taxes associées que Direct Assurance encaisse au nom et pour le compte de l'assureur ;

(ii) la rémunération de Direct Assurance en sa qualité d'intermédiaire en assurance, composée :

- d'une commission payée par l'assureur incluse dans la cotisation d'assurance.
- de frais d'intermédiation que Direct Assurance encaisse en son nom et pour son compte, et qui sont payés directement par le souscripteur à Direct Assurance. Les frais d'intermédiation reposent sur l'étude, la mise en place, et le suivi du contrat d'assurance par Direct Assurance. Ils couvrent l'ensemble des services rendus par Direct Assurance en sa qualité d'intermédiaire au bénéfice direct du client. Ils sont ainsi prélevés lors de la souscription, du renouvellement, et de tout avenant impliquant un changement du montant de la cotisation.

Le montant forfaitaire de ces frais d'intermédiation est détaillé au sein des Conditions Personnelles qui vous sont remises.

En cas de renonciation ou de résiliation du contrat, les frais d'intermédiation sont remboursés au prorata de la période assurée.

RÉCLAMATIONS

Le détail des procédures de recours et de réclamations et les coordonnées du service dédié sont disponibles dans la rubrique « Mentions légales » du site www.direct-assurance.fr.

MÉDIATION

En cas de non résolution d'un différend à l'issue du processus de réclamation, vous pouvez avoir recours au Médiateur, en vous adressant à la Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris CEDEX 09 – <https://www.mediation-assurance.org>.

INFORMATION SUR L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, AXA France IARD et AVANSUR, en tant que responsables conjoints de traitement, vont utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elles seront également susceptibles de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), d'évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et de personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées).

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Les destinataires de vos données personnelles sont nos collaborateurs, les sociétés du groupe AXA, les intermédiaires d'assurance, réassureurs, les partenaires ou les organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Pour plus d'informations sur les durées de conservation, les finalités des traitements, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises, rendez-vous sur le site www.direct-assurance.fr, rubrique "Mentions légales".

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat. Pour cela, merci de vous adresser au délégué à la protection des données en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr ou adressez votre demande à Avanssur, Service Consommateurs, 48 rue Carnot, CS 50025, 92158 Suresnes Cedex. En cas de réclamation concernant vos données personnelles, vous pouvez saisir la CNIL.

Vous êtes informé qu'Avanssur et AXA France IARD peuvent utiliser vos données personnelles pour promouvoir leurs offres d'assurance. Vous pouvez vous y opposer en écrivant au délégué à la protection des données d'Avanssur en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr, ou en cliquant sur le lien de désinscription intégré dans l'e-mail de prospection commerciale.

Pour nous écrire : Direct Assurance, TSA 41033, 59784 Lille Cedex 09

Direct Assurance 48 rue Carnot – CS 50025 – 92158 Suresnes Cedex. Direct Assurance est la marque d'Avanssur – SA au capital de 37 507,40 € – 378 393 946 RCS Nanterre – Mandataire d'assurance d'AXA France IARD et courtier d'assurance – Orias n° 19006337, orias.fr. AXA France IARD – SA au capital de 214 799 030 € – 722 057 460 RCS Nanterre – TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 – Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des Assurances – AXA Assistance France – SA au capital de 2 082 094 € – 311 338 339 RCS Nanterre – Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. AXA Assistance France est une société de courtage et de services

ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais :

- avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de modification ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.
- que j'ai exposé ma situation personnelle et communiqué les éléments nécessaires à l'établissement d'un contrat d'assurance cohérent à mes besoins et exigences et que les documents suivants m'ont été remis avant la souscription du contrat d'assurance :
 - le Document d'information sur le produit d'assurance (IPID),
 - la présente Fiche d'intermédiation (information et conseil),
 - les Conditions Personnelles comportant l'information sur le tarif,
 - les Conditions Générales et Spéciales DAHD9075_09.21_V adressées avec le Devis.
- avoir pris connaissance du contrat d'assurance proposé par Direct Assurance et avoir eu communication de toutes les informations me permettant de prendre ma décision en connaissance de cause. Néanmoins, je souhaite maintenir mon choix de niveau de couverture qui diffère du conseil donné par Direct Assurance et prend l'entière responsabilité de ce choix.

Signé par Sofiane MAZOUZI
Le 10/01/2024



Fait le 10/01/2024 à Suresnes.
Pour Avanssur,

Henry de Courtois
Directeur Général d'Avanssur

